

**DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES
AU MASTER 1 DROIT FISCAL - DROIT FISCAL
Année 2026-2027**

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens (SANS crise sanitaire)
SEMESTRE 1			
COURS 1 :			
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Fiscalité des Entreprises (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Sûretés (cours)	30 H	3	QCM (sans TD)
Droit Financier Approfondi Analyse financière (M1 DIF/ALED)	20 H	2	Ecrit 2h
Comptabilité (cours)	30 H	3	QCM 1H
Comptabilité (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Ecrit 1h (sans TD)
Droit Pénal des Affaires	20 H	2	QRC 1h
Concurrence (cours)	30 H	3	Ecrit 2h (sans TD)
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
BLOC D'OPTIONS			
Un parcours parmi :			
Cours commun à la série 2			
Voies d'Exécution	20 H	2	Ecrit 1h
Ethique des affaires Contentieux économique	20 H	2	Ecrit 2h
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
COURS 1			
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Fiscalité des Entreprises (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1h (sans TD)
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (cours)	30 H	3	Ecrit de 1h30
Financement des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Financement des Entreprises (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Propriété Industrielle (cours)	30 H	3	Ecrit 2h (sans TD)
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Common Law Contracts	20 H	2	Ecrit de 1h

Droit du numérique	20 H	2	Oral
Contrats d’Affaires	20 H	2	Ecrit de 2h
Clinique juridique choix optionnel annuel	20 H	3	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 2	255 H	30	

Dans le cadre général de l’accord interinstitutionnel Erasmus+, le Master Droit fiscal peut accueillir chaque année un ou plusieurs étudiants du « *Master of Laws Tax Law* » de l’Université d’Anvers. La sélection d’étudiants participant à l’échange relève de la compétence exclusive des responsables pédagogiques des deux diplômes concernés. Pour l’Université Jean Moulin Lyon 3, cette sélection s’effectue en lien avec le service des Relations Internationales, dans le respect de son calendrier. Le contrat d’études établi pour chaque étudiant participant à l’échange est soumis à l’accord des responsables pédagogiques des deux diplômes concernés préalablement à sa signature. Il précise les matières qui seront suivies au cours de l’échange et le nombre de crédits ECTS à valider par l’étudiant sur la période d’échange. En ce qui concerne l’Université Jean Moulin Lyon 3, l’étudiant désigné par l’Université d’Anvers, en plus des cours obligatoires du Diplôme d’Etudes Universitaires Françaises DEUF peut, dans le cadre de l’échange, choisir des cours magistraux relevant de la 1^e et/ou 2^{ème} année du parcours Master Droit Fiscal. Les travaux dirigés de Droit Fiscal de Master 1 sont également ouverts à l’étudiant. Le choix de matières fait l’objet d’une discussion et d’une validation préalables, conformément à ce qui précède. S’agissant de l’échange au sein de l’Université Jean Moulin Lyon 3, les étudiants sont soumis au règlement d’examens de la 1^{ère} et 2^{ème} année du Master Droit Fiscal pour la période d’échange à Lyon 3, notamment en ce qui concerne les matières sanctionnées par l’écrit terminal de semestre 3 (selon les modalités aménagées) ou le grand oral de semestre 4 (selon les modalités aménagées).

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l’année universitaire 2026-2027 »